

Séance du 30 octobre 2003

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président, MM. Etchégaray, Millet-Barbé, Labayle, Boustingorry, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoint ; MM. Laroche, Pommiez, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Levraud, Larran-Lange, M. Causse, Mme Capdevielle, MM. Casenave, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Dufrene à M. Massé, M. Trunet à M. le Maire, M. Lozano à Mme Lauqué, Mme Boé à Mme Chevrel, Mme Jeambrun à M. Pommiez, Melle Doucet-Joyé à M. Labayle, Mme Bordenave à Mme Chabaud-Massoni, Mme Bisauta à M. Causse.

ABSENTS : Mme Lougarot, M. Larralde.

SECRETAIRE : M. Charrier.

OBJET : URBANISME - Quartier Saint-Esprit - Démolition d'immeubles 18, 19, 20 quai Amiral BERGERET - Marché avec l'entreprise ABOURNAGUE - Avenant N° 1.

M. POMMIEZ présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Ville de Bayonne a conclu un marché avec l'entreprise ABOURNAGUE en vue de la réalisation des travaux de démolition d'immeubles.

Le montant du marché conclu à prix unitaires s'élevait à :

- tranche ferme : 11 386,50 € HT
- tranche conditionnelle : 7 220,57 € HT

En cours de travaux, il s'est avéré nécessaire de réaliser certaines prestations complémentaires estimées globalement à 6 500 € HT, à savoir :

- dépose soignée de plaques d'amiante qui n'avaient pu être identifiées avant le lancement de la consultation puisque la Ville de Bayonne n'avait pas accès aux locaux.

L a Commission d'Appel d'Offres saisie en raison du dépassement du seuil des 5 % a donné un avis favorable.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Je vous demande d'approuver le présent avenant.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.